
REGLEMENT DU JEU

« Pour la Saint Florentin, fais-toi de nouveaux copains »

ARTICLE 1

La Minoterie Forest, située à 71250 BRAY, représentée par Isabelle Laveille, organise un jeu intitulé « Pour la Saint Florentin, fais-toi de nouveaux copains », du 5 au 14 novembre 2011 dans le cadre de la St Florentin, en magasins et relayé par le réseau Internet. Jeu gratuit et sans obligation d'achat.

ARTICLE 2

Sur le site www.florentin.com.fr, sur une page dédiée au jeu « pour la Saint Florentin, fais-toi de nouveaux copains », toute personne physique pourra, sans limite d'âge, tenter sa chance sur le site, étant précisé que toute personne mineure non émancipée est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou de ses représentants légaux.

Chaque joueur doit au préalable retirer son code secret dans sa boulangerie, il en fait la demande à son boulanger directement.

Une fois le code entré sur la page d'accueil du site, les informations personnelles saisies (nom, prénom et adresse email), ainsi que l'acceptation du règlement cochée, le système de tirage au sort aléatoire indiquera immédiatement au participant s'il a gagné ou perdu.

Les informations personnelles communiquées par les joueurs pourront être collectées et traitées informatiquement par La Minoterie Forest, conformément à l'article 4.

Une seule participation par jour et par personne est autorisée dans chaque boulangerie.

Les horaires journaliers du jeu sont de 5 heures à 24 heures.

ARTICLE 3

La dotation pour les gagnants est la suivante :

19 440 verres à gagner au maximum sur la période de jeu, ces verres ont la particularité de pouvoir se colorier avec des crayons gras (crayons non fournis). Le crayon peut être effacé en lavant le verre à la main ou au lave vaisselle pour permettre de le colorier à nouveau.

La Minoterie Forest se dégage toute responsabilité concernant la solidité du verre, l'effacement du décor suite aux passages répétés dans le lave vaisselle, ou tout autre inconvénient lié à l'utilisation du verre une fois remis au gagnant.

La remise des cadeaux aux gagnants se fera directement auprès de la boulangerie ayant délivré le code secret, sur présentation du bon de retrait délivré par voie électronique au gagnant.

La valeur unique du verre gagné est de 5,30 € TTC.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit, sauf dans le cadre de la garantie des matériels qui en bénéficient.

Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.

ARTICLE 4

Conformément aux dispositions prévues par la Commission Nationale Informatique et Libertés, chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent (art. 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978).

S'il souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il doit s'adresser par voie postale à la société Minoterie Forest - Isabelle Laveille - Moulin de Coureau - 71250 BRAY.

Les gagnants ne pourront s'opposer à une utilisation éventuelle de leur nom, adresse et photographie pour tous médias, la Minoterie Forest se réservant le droit de les exploiter à des fins publicitaires ou de relations publiques sans rémunération de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 5

Un bon de retrait sera envoyé par email au gagnant pour aller chercher son verre du 15 novembre au 15 décembre 2011 dans sa boulangerie.

La liste des gagnants sera communiquée, à l'issue de la période de jeu, à partir du 15 novembre 2011. Cette liste sera consultable :

- en boulangerie, par le biais d'une affiche listant les gagnants de la boulangerie concernée
- sur le site www.florentin.com.fr, sur la page « Liste des gagnants ».

ARTICLE 6

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement. Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine de la Minoterie Forest.

La Minoterie Forest se réserve le droit de modifier, proroger ou annuler purement et simplement le jeu en raison de tout événement indépendant de sa volonté.

La Minoterie Forest se réserve le droit de remplacer les lots par des prestations d'une valeur équivalente.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Il est déposé, à compter du 26 Octobre 2011, auprès de Maître Cathy Labbé, huissier de justice, 11 E rue Caumont Bréon - 21 700 NUITS SAINT GEORGES.

Il est disponible sur simple demande par courrier (à Minoterie Forest - Isabelle Laveille - Moulin de Coureau - 71 250 BRAY). Remboursement des frais de demande au tarif postal lent en vigueur.